

Relevé de décisions du Conseil d'Administration de l'Université Polytechnique Hauts-De-France
Séance du jeudi 9 mars 2023

Etaient présents ou représentés :

Président du conseil d'administration	ARTIBA Abdelhakim
Personnalités extérieures :	COLSON Aurore
Collège A des professeurs des universités	DUBAR Laurent DUQUENNOY Marc FERGOMBE Amos LAGAE Véronique MARCAL De OLIVEIRA Kathia NACEUR Hakim
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	ENJALBERT Simon WINTER Eric
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	ABDOUNE Redoine LESUEUR Denis MEUNIER Grégory WIART Karine
Collège des Usagers	
Membres de droit	Monsieur le représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Lille Monsieur le Directeur général des services Madame l'agent comptable
Membres invités	CHAMARET Sandra, directrice de l'école d'arts de Cambrai KABILA Abdelhak, vice-président délégué aux ressources humaines BARBIER Franck, vice-président du conseil de la formation VARAGO Manuel, pour compte rendu
Ont donné pouvoir	DUBOIS Philippe à ARTIBA Abdelhakim SAYDON Laurence à DUBAR Laurent ASSE Abdallah à DUQUENNOY Marc VERHEYDE François à FERGOMBE Amos LAUBER Jimmy à ENJALBERT Simon MAATI Christine à NACEUR Hakim ALPHONSE-TILLOY Isabelle à WINTER Eric AMSELLE Frédérique à LAGAE Véronique

Monsieur le Président du conseil d'administration accueille les conseillers à 14h 30.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14h 45.

Il demande au conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour un point relatif à une demande de subvention auprès de la Région au titre des contrats étudiants pour l'année universitaire 2023-2024.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Monsieur le Président présente le relevé de décisions de la séance du 15 décembre 2022.

Décision

En l'absence de remarques, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le relevé de décisions.

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 1

COMPTE FINANCIER 2022

1/ Monsieur le Président donne la parole à madame l'agent comptable.

Elle présente les taux d'exécution des dépenses du budget 2022 comme suit : autorisations d'engagement : 94% et crédits de paiement 93 %. Il est précisé que la justification des dépenses sur les contrats de recherche est un point d'amélioration pour le futur ; et que les travaux immobiliers financés par le plan de relance sont soumis à des calendriers contraints ce qui fait qu'ils n'ont pas pu être exécutés entièrement sur l'exercice, (tout en soulignant l'implication exemplaire des services de l'établissement).
S'agissant des recettes, le taux est de 99%.

Le résultat est bénéficiaire de 4 468 K euros. Sur les produits, il faut noter une augmentation de 4% des recettes d'apprentissage (versement FORMASUP). Sur les charges, les charges de personnel sont en hausse de 3% en raison des mesures de revalorisation nationales. Le ratio DIZEMBOURG est stabilisé à 78%, l'établissement a atteint son objectif fixé il y a 4 ans.

Les éléments d'exécution budgétaires suivants sont soumis au vote du conseil.

966 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 93 ETPT hors plafond d'emplois législatif ;

104 382 858,97 € d'autorisations d'engagement dont ;

- ✓ 82 827 987,69 € personnel
- ✓ 13 467 073,99 € fonctionnement
- ✓ 8 087 797,29 € investissement

114 545 820,66 € de crédits de paiement dont ;

- ✓ 82 836 956,66 € personnel
- ✓ 13 916 970,07 € fonctionnement
- ✓ 17 791 893,93 € investissement

113 909 478,62 € de recettes ;

- 636 342,04 € de solde budgétaire.

101 643,16 € de variation de trésorerie ;

4 467 900,48 € de résultat patrimonial ;

7 938 802,24 € de capacité d'autofinancement ;

-1 310 245,57 € de variation de fonds de roulement.

Le tableau des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

Compte Financier 2022 - Tableau 1 - comparaison Prévisions/Exécution 2022
Tableau des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A)	(A)	(B)	(B)	Prévisions 2022
			Emplois sous plafond Etat	Exécution 2022 (moyenne annuelle)	Emplois financés hors SCSP	Exécution 2022 (moyenne annuelle)	(C) = (A) + (B)
			En ETPT		En ETPT		Globale
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanent	Titulaires	512	428 (1)			512
		CDI					
	Non permanents	CDD	65,8	76,9	41	32,4	105
		Total EC		577,80	504	41	32
BATAOS	Permanent	Titulaires	471	413 (2)			471
		CDI	14	16	3	3	17
	Non permanents	CDD	21	34	78	58	97
		Total Bataos		496	453	78	61
Total			1 063	957 (3)	120	93	1 253
							Plafond global des emplois voté par le CA

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat 1 063

Note sur les modalités de recrutement du bétail

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de
Seul est soumis au vote de l'administration le plafond global des emplois (case annexe 4)
Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annexe 3) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case 5)

TABLEAU 4

Autorisations budgétaires - Compte Financier 2022 UPHF

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, recettes et soldes budgétaires

Non Enveloppe Contrats de Recherche	Dépenses						Recettes						
	AE			CP			AR			RC			
	Real N-1	Budget N	Real N	Real N-1	Budget N	Real N	Real N-1	Budget N	Real N	Real N-1	Budget N	Real N	
Personnel	88 778 423,84	83 347 278,00	82 887 187,89	88 774 888,34	88 517 278,00	88 818 188,00	100 198 124,00	0,00	100 810 800,00	100 880 446,60	103 912 881,80	102 481 588,20	Rentes générales
Autres contributions employeur au CAS Pension	24 170 305,34	25 174 470,00	24 352 324,48	24 170 305,34	24 174 470,00	24 352 324,49	0,00	0,00	42 814 564,00	42 771 677,00	42 771 746,50	42 814 564,00	Subventions pour charges de service public
							838 526,32	0,00	124 084,81	440 435,18	557 228,81	585 713,48	Autres financements de l'Etat
							701 965,00	0,00	338 129,24	301 813,38	401 880,91	548 128,29	Finances affectées
Fonctionnement	13 101 348,38	18 372 192,00	13 487 873,88	11 838 338,84	8 826 822,00	13 918 876,87	5 451 183,37	0,00	32 406 208,71	9 630 181,00	25 952 045,33	32 989 018,87	Autres financements publics
							7 031 154,40	0,00	4 837 465,91	7 339 264,89	2 880 525,18	5 922 274,51	Recettes diverses
							17 847 796,18	0,00	88 311,43	4 373 748,21	10 862 375,38	11 428 884,25	Recettes fiscales
Investissement	17 700 493,40	9 007 462,00	8 887 297,29	11 813 952,39	20 319 880,00	17 791 883,83	32 806 985,28	0,00	1 240 811,60	5 427 949,00	8 227 330,00	Financements de l'Etat dédiés	
							5 532 035,28	0,00	3 978,58	2 720 222,40	5 248 310,00	8 087 892,81	Autres financements publics dédiés
							8 767,53	0,00	4 532,95	244 931,19	0,00	4 786,46	Recettes propres dédiées
TOTAL DES DÉPENSES	111 842 740,94	118 911 310,00	104 382 814,97	104 223 318,27	112 879 430,00	114 541 821,84	119 148 919,30	0,00	104 838 611,34	105 242 184,20	114 576 233,49	113 908 478,42	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)							0,00	638 562,84	Solde budgétaire (déficit)				

COMPTE FINANCIER AGREGE 2022_ TABLEAU D'EQUILIBRE FINANCIER

Besoins (utilisation des financements)	Exercice 2022	Exercice 2022	Exercice 2022	Exercice 2022	Exercice 2022	Exercice 2022		
	UPHF	INSA	AGREGE		UPHF	INSA		AGREGE
Solde budgétaire (déficit)	636342				0	1 986 033	1 986 033	Solde budgétaire (excédent)
dont solde budgétaire budget principal						1 986 033	1 986 033	dont solde budgétaire budget principal
dont solde budgétaire budget du SAC								0
dont solde budgétaire FU								0
dont solde budgétaire BAI								0
dont solde budgétaire SIE								0
Remboursements d'emprunts, dépôts et cautionnements	1 500			1 200	42 100		42 100	Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers	1 843 738		63	1 252 303	1 484 747	384	1 485 131	Opérations au nom et pour le compte de tiers
Autres décaissements sur compte de tiers	329 181		139 185	757 498	1 385 557	-489 304	896 253	Autres encaissements sur compte de tiers
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	2 810 761		139 248	2 011 001	2 912 404	1 497 113	4 409 517	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (= -D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie	101 643		1 357 865	2 398 516				Variation de trésorerie
dont Abandement de la trésorerie fléchée	924 184		137 746 €	1 061 930				dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
dont Abandement sur la trésorerie non fléchée	0		1 220 119	1 220 119	822 541		822 541	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	2 912 404		1 497 113	4 409 517	2 912 404	1 497 113	4 409 517	TOTAL DES FINANCEMENTS

Compte de résultat
Compte Financier 2022 UPHF

CHARGES (€)		Exercice 2022	Exercice 2021	PRODUITS (€)		Exercice 2022	Exercice 2021
608	Achats de matières premières et autres approvisionnements	76	68	7411	Subventions et produits assimilés	99 207 200	95 066 844
605-61-62	Consommation de marchandises, réalisations de travaux	30 957 483	9 504 791	741 (hors 741111)-744-748	- subventions pour charge de service public	83 875 500	83 837 628
	Charges de personnel	81 755 471	79 296 442	746	- subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	14 813 579	10 717 583
633	- Versement transport et allocation logement	0	0	7482-7571	- dons et legs	518 120	701 333
641	- salaires, traitements et rémunérations diverses	48 852 077	46 808 336		- produits de la fiscalité affectée		
645	- charges sociales	32 435 118	32 123 050	70	Produits directs d'activité	5 328 625	6 320 150
647	- autres charges de personnel	468 277	365 087	736	- vente de biens ou prestations de service	5 073 652	5 981 086
63-65-66	Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	3 983 418	4 916 804	75	- produits de cessions d'éléments d'actifs	0	0
68	Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	9 944 286	9 359 543	71-72	- autres produits de gestion	254 974	339 064
	TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	106 540 835	103 077 644	781	- production stockée et immobilisée	0	0
657	Dispositif d'intervention pour compte propre	0	0	781.3	Autres produits	6 473 485	5 588 025
661	- charges d'intérêt	0	0		- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	625 672	269 921
666	- pertes de change	726	524		- reprises du financement rattaché à l'actif	5 847 813	5 328 104
686	- dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0	0		TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	111 009 310	106 974 719
	TOTAL CHARGES FINANCIERES	726	524	751	- produits des participations et des prêts	0	0
	Résultat de l'activité (bénéfice)	4 467 900	3 837 527	756	- gains de change	152	976
	TOTAL CHARGES	111 009 462	106 975 595	786	- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0	0
					TOTAL PRODUITS FINANCIERS	152	976
					Résultat de l'activité (perte)		
					TOTAL PRODUITS	111 009 462	106 975 595

BILAN
Compte Financier 2022 UPHF

ACTIF (I)	Exercice 2022				Exercice 2021
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	
104-709	6 847 038	6 959 396	282 542	271 996	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	265 482 927	265 000 953	179 788 979	150 341 088	
211	27 230 000	0	27 230 000	27 230 000	
212	1 873 853	481 984	1 391 288	1 647 229	
223	267 883 025	51 008 574	116 298 453	109 889 730	
228	37 483 238	30 588 438	6 893 818	7 885 058	
236	0 134	4 942	5 112	5 177	
238	31 558 383	22 987 381	8 530 704	8 317 963	
239	29 564 129	0	19 344 129	9 298 300	
240	0	0	0	0	
242	0	0	0	0	
24 27	178 399		176 259	236 288	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	292 501 764	112 258 950	180 242 414	159 879 735	
37	185 140		185 368	141 258	
CREANCES	28 821 927	987 228	38 084 764	38 088 081	
44	17 041 940		17 041 940	16 545 394	
41	1 891 485	917 223	424 272	1 342 588	
488	267 789		262 799	538 462	
487	0		0	0	
10-47	25 345		23 743	1 908	
486	338 067		126 087	388 118	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (MOIS TREASORERIE)	29 653 805	987 223	38 086 182	38 289 158	
50	0		0	0	
18-28	21 875 951		21 175 951	21 798 388	
TOTAL TREASORERIE	21 875 951	0	21 175 951	21 798 388	
TOTAL GENERAL	324 741 520	113 246 173	228 543 546	199 967 181	

PASSIF (II)	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
FINANCEMENTS RECUS	349 118 078	136 000 000	
103-104	128 961 612	136 000 000	
101-104	19 666 457	20 778 962	
106	44 532 078	48 615 351	
11	3 267 124	1 809 347	
12	4 487 988	9 887 127	
TOTAL FINANCES PROPREES	285 965 988	182 462 779	
151	257 828	288 000	
153	478 017	689 000	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	735 845	978 418	
16	0	0	
TOTAL DETTES FINANCIERES	0	0	
DETTES NON FINANCIERES	11 142 748	10 298 888	
62	2 282 989	2 342 813	
42-63-64	2 778 885	2 778 887	
65-66-68	335 300	689 197	
67	346 891	288 001	
49-47	5 297 954	4 328 188	
697	7 098 473	3 885 787	
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	18 213 213	15 994 488	
TOTAL GENERAL	324 741 520	199 967 181	

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les éléments d'exécution budgétaires et comptables du compte financier 2022 ainsi que les tableaux annexes, et décide d'affecter le résultat à hauteur de 4 467 900,48 € en réserves, dont 4 349 403,97€ au titre de l'établissement principal et 118 496,51€ au titre de l'AIP.

Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

2/ Monsieur le Président donne ensuite la parole au représentant du Cabinet MAZARS, commissaire aux comptes de l'établissement qui présente son avis sur la sincérité des comptes annuels présentés au conseil.

Les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Une observation est émise sur l'annexe du compte financier « Comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation » partie « Intégration du pôle universitaire de Maubeuge » qui détaille les modalités de l'intégration de ce patrimoine dans les comptes de l'établissement en 2022, intégration qui n'avait pu être réalisée au 31 décembre 2021.

CALENDRIER DE FERMETURE 2023-2024

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Directeur Général des Services, qui présente aux membres le calendrier des fermetures administratives pour l'année universitaire 2023-2024 ayant reçu un avis favorable du comité social d'administration :

Noël	Du 23 décembre 2023 à 13h au 8 janvier 2024 matin	8 jours
Hiver	Du 2 Mars 2024 à 13h au 11 mars 2024 matin	5 jours
Printemps	Du 27 avril 2024 à 13h00 au 13 mai 2024 matin	7 jours
Été	Du 20 juillet 2024 à 13h00 au 22 août 2024 matin	22 jours
Par dérogation, les périodes d'ouvertures et horaires des bibliothèques universitaires peuvent être différents selon les nécessités de service public.		Soit une fermeture totale de 42 jours

Position : des aménagements peuvent être décidés en fonction des besoins du service public.

Décision

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages exprimés le calendrier de fermeture administratives 2023-2024.

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 1

DÉCLARATION D'INUTILITÉ D'UNE PARCELLE CADASTRALE

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Directeur Général des Services, qui demande au conseil de prononcer un avis sur l'inutilité de la parcelle AX 32 pour les besoins d'une construction d'une piste cyclable par le Département, préalable à la décision du Rectorat de Lille.

Décision

Le conseil d'administration donne un avis favorable à l'unanimité des voix sur l'inutilité de la parcelle concernée.

Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

TRACÉ DE LA PISTE CYCLABLE

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Directeur Général des Services, qui présente aux membres, le projet de la piste cyclable de l'entrée « C » vers l'entrée « A » du campus du Mont Houy,

Le département du Nord a fait deux propositions : un le long de la RD 958 côté droit, dans le sens Famars-Valenciennes et un passant par le campus en partie sur des voies existantes (cf annexe).

Cette seconde proposition consiste en un tracé d'une piste cyclable reliant la piste qui arrive à l'entrée C (Famars) à la future piste cyclable qui partira de l'entrée A (MSE) : le tracé est interne au campus, il implique la construction de pistes cyclables, des aménagements sur voiries existantes (parkings) et la mise en sens unique de la voie d'accès interne au campus.

Après en avoir délibéré,

1/ le conseil d'administration donne un avis défavorable aux propositions du département.

2/ le conseil d'administration propose à l'unanimité des voix, une solution alternative consistant à une piste parallèle à la RD 958 côté campus, avec cession de parcelle si nécessaire.

**Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

NOMMAGE D'UN AMPHITHÉÂTRE

Monsieur le Président donne la parole à M. Laurent DUBAR, Directeur du LAMIH CNRS 8201, qui propose aux membres de nommage de l'amphithéâtre du bâtiment CISIT « amphithéâtre Thierry TISON ».

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le nommage de l'amphithéâtre du bâtiment CISIT « amphithéâtre Thierry TISON ».

**Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

PLANCHER DES PROMOTIONS

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le vice-Président délégué aux ressources humaines qui propose aux membres de fixer le plancher des promotions à zéro entre l'UPHF et l'INSA, ce qui implique un examen des dossiers de promotion unique.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le plancher fixé à zéro.

**Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

AMÉNAGEMENT DE SERVICE DES PERSONNELS DU SECOND DEGRÉ

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le vice-Président délégué aux ressources humaines qui présente un contingent d'heures d'aménagement pour l'ensemble de l'établissement au bénéfice des enseignants du second degré de l'UPHF et de l'INSA, lorsqu'ils sont inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ou s'ils préparent un concours d'accès à un corps d'enseignant-chercheur ou de chercheur ou s'ils poursuivent des travaux de recherche antérieurement engagés.

Pour l'année universitaire 2023-2024, il est proposé un contingent de 768 heures équivalent travaux dirigés.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix un contingent de décharge de 768 heures équivalent travaux dirigés.

Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

CONTINGENT DE CONGÉS POUR RECHERCHE ET CONVERSION THÉMATIQUE

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le vice-Président délégué aux ressources humaines qui propose aux membres de fixer à six semestres le nombre de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) accordés par l'établissement à l'ensemble des personnels de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Le conseil préconise de déposer une demande tout d'abord au conseil national des universités, et ensuite en cas de rejet, la demande peut être déposée au nom de l'établissement.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix un contingent de six semestres.

Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

CADRAGE DES POSSIBILITÉS DE PROMOTION POUR LA VOIE TEMPORAIRE D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le vice-Président délégué aux ressources humaines qui présente le dispositif dit de « repyramidage » pour l'accès temporaire au corps des professeurs des universités. Il est proposé au conseil d'adopter les possibilités de promotions suivantes au niveau de l'établissement expérimental :

nombre de promotions offertes en 2023 : 3 pour l'UPHF

répartition selon les sections du Conseil National des Universités, année 2023 : Sections 06, 33, 14 pour l'UPHF.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le dispositif.

Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE LA PRIME INDIVIDUELLE, COMPOSANTE 3 DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS.

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le vice-Président délégué aux ressources humaines qui présente l'économie du dispositif indemnitaire.

L'enseignant-chercheur qui candidate à la prime individuelle se verra attribuer une première note par la CNU compétente et une deuxième note par le Conseil Académique réuni en formation restreinte, sur rapport de deux rapporteurs par candidat. Une préconisation d'attribution au titre d'un domaine d'activité accompagnera chaque note (scientifique, pédagogique, tâches d'intérêt général).

Ces 2 notes (A : Très favorable, B : Favorable et C : Réserve) accompagnées de préconisations citées ci-dessus seront analysées par la VP CA, le VP Formation et le VP Recherche pour n'obtenir qu'une seule note.

Une restitution sera alors présentée à Monsieur le Président ou à Monsieur le Directeur de l'INSA (pour les enseignants titulaires sur budget INSA) qui attribuera une note finale au titre d'un domaine d'activité.

Une prime individuelle pourra alors être attribuée pour 3 ans à compter du 1er octobre, dans le respect des Lignes Directrices de Gestion de l'UPHF et de l'INSA votées aux CA du 24 février 2022, par le Président de l'UPHF ou par le Directeur de l'INSA (pour les enseignants titulaires sur budget INSA) aux candidats :

- Ayant obtenu un A. Le montant annuel de cette prime sera alors de 6 000 € bruts.
- Ayant obtenu un B. Le montant annuel de cette prime sera alors de 3 500 € bruts.

Les candidats ayant obtenu un C ne seront pas bénéficiaires de la prime individuelle.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le dispositif.

Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

BILAN DES ACTIONS FINANCÉES PAR LA CONTRIBUTION VIE DE L'ÉTUDIANT ET DE CAMPUS

Monsieur le Président donne la parole à madame la Vice-Présidente déléguée à la réussite et à la vie étudiante qui présente aux membres le bilan 2022 de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Bilan financier 2022 :

	CVEC 2022	
	Répartition budgétaire	Dépenses réalisées
FSDIE (dont part sociale)	138 600 €	115 463 €
SANTE	63 000 €	35 758 €
Appels à projets	503 400 €	112 722 €
PROJETS Transversaux		431 229 €
Masse salariale	5 000€	27 710€
Total	710 000 €	722 892€

Répartition des fonds CVEC 2022 par périmètre :

Périmètre	Description des actions	% budget CVEC	Montant
Accueil des étudiants	- Implantation de la tribune couverte, de tables, bancs, abris à vélo, baby-foot - Cap campus (intégration néo bacheliers sur 3 jours) - Aménagement des campus	37,5 %	273 282€
Appel à Projets (étudiants, personnels, service, composante...)	- 10 projets finalisés ou en cours de finalisation	15,5 %	112 722€

FSDIE Accompagnement social	- Aides alimentaires - Aides au logement (hôtel) - Aides d'urgence	12 %	86 563€
Billetterie étudiante	- 1 point de vente sur chaque campus - interface de billetterie en ligne (versions en ligne et mobile) - 11 prestataires permanents (développements à venir) - Prestations occasionnelles (concert...)	7 %	52 598€
Rupture numérique	- Achat de 50 ordinateurs avec sac à dos (prêt de PC)	6,5 %	47 332€
Centre de santé	- Dépenses budgétaires	5%	35 758€
Développement de la pratique sportive	- Semaine olympique et paralympique - Live sportif et bien-être - Achat de Matériel sportif - Participation financière compétitions	4 %	28 435€
Masse salariale	1 emploi financé	4 %	27 710 €
FSDIE Subventions aux associations	- Subvention de rentrée aux associations - Subvention de projets associatifs - Formation des membres des associations	3,5 %	24 715€
Bien-être et réussite étudiante	- Ateliers Zen' Exam - Ateliers de relaxation - Conférences - Nos étudiants ont du talent	3 %	21 679€

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL HAUTS-DE-FRANCE POUR LES CONTRATS ÉTUDIANTS

Monsieur le Président donne la parole à madame la Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante , qui présente aux membres une demande de subvention pour un montant de 246 144.80 € au titre des contrats Etudiants pour l'année universitaire 2023-2024.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la demande de subvention.

Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR LES CONVENTIONS DE DONNS

Monsieur le Président donne la parole à madame la directrice du service commun de la documentation qui demande au conseil de bien vouloir déléguer ses compétences au Président pour l'approbation des conventions de don des ouvrages dont le service commun de la documentation n'a plus l'usage à des fondations, à des associations relevant de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association dont les ressources sont affectées à des œuvres

d'assistance ou à des organisations mentionnées au II de l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

L'intérêt est de fluidifier le transfert des ouvrages sans attendre que la convention soit rendue exécutoire.

Décision

Le conseil d'administration consent à l'unanimité des voix de déléguer sa compétence pour la signature des conventions de don d'ouvrages.

Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

COMPTE RENDU DES ACTES PRIS PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le responsable du service juridique. Il présente pour information la liste des tarifs, contrats et conventions que le président a conclues en application de la délégation de pouvoir consentie par le conseil.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 16h50.

Le 4 mai 2023

Le Président de l'Université,

Professeur Abdelhakim ARTIBA

